**Méthodologie et programme**

**pour la trente‑sixième session de l’IGC**

**(25 – 29 juin 2018)**

**établi par le président de l’IGC, M. Ian Goss**

**Le 21 juin 2018**

La présente note contient une description du programme et de la méthode de travail proposés pour la trente‑sixième session de l’IGC, concernant notamment le point 7 de l’ordre du jour (“Ressources génétiques”). Elle contient également un bref aperçu des dispositions prises concernant le point 6 de l’ordre du jour (“Rapport sur les travaux du groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques”).

**Généralités**

Le programme et la méthode de travail proposés pourront être adaptés en fonction des progrès accomplis et sont susceptibles de modifications.

La durée de la session sera de cinq jours ouvrables. Sauf indication contraire, les séances du matin et de l’après‑midi débuteront respectivement à 10 heures et 15 heures précises. Les travaux de fond au titre du point 7 devraient débuter immédiatement après la réunion du groupe d’experts autochtones, probablement aux alentours de 11 h 45 le lundi 25 juin 2018. Le programme et le calendrier de la semaine figurent en annexe.

Les groupes régionaux, l’Union européenne, les pays ayant une position commune et le groupe de travail autochtone seront invités à présenter des déclarations liminaires d’une durée maximale de trois minutes chacune, s’ils le souhaitent (au titre du point 2 de l’ordre du jour). Toute autre déclaration liminaire peut être remise au Secrétariat par écrit en vue de son inclusion dans le rapport.

Les déclarations et propositions des observateurs seront intercalées avec celles des États membres, comme précédemment. Les États membres et les observateurs sont vivement encouragés à échanger de manière informelle de manière à augmenter les chances que les États membres aient connaissance des propositions des observateurs et qu’ils puissent éventuellement les appuyer.

**Dispositions prises concernant le point 6 de l’ordre du jour**

Comme convenu à la trente‑cinquième session de l’IGC, le groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques se réunira le 24 juin 2018. M. Pedro Roffe (membre éminent du Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)) et Mme Krisztina Kovacs (responsable des politiques, Commission européenne) coprésideront le groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques. Lors de la trente‑sixième session de l’IGC, ils présenteront à la session plénière, en leur qualité de coprésidents du groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques et sous leur propre responsabilité et autorité, un rapport sur les résultats des travaux du groupe spécial d’experts, au titre du point 6 de l’ordre du jour. Leur rapport sera inclus dans le rapport sur la trente‑sixième session de l’IGC.

**Méthode de travail pour le point 7 de l’ordre du jour**

Conformément au mandat actuel de l’IGC, cette session doit permettre de “[m]ener des négociations sur les ressources génétiques en mettant l’accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d’instrument juridique”.

En ce qui concerne le “résultat” de la trente‑sixième session de l’IGC, il est proposé qu’une version révisée du document WIPO/GRTKF/IC/36/4 (Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques) soit établie. Une méthodologie similaire à celle adoptée pour les sessions précédentes de l’IGC sera appliquée. Une révision 1 sera établie et présentée le mercredi matin. Du temps sera alloué pour les observations et suggestions supplémentaires, ainsi que la présentation de propositions sous forme de texte. Une révision 2 sera établie et présentée le vendredi matin. Du temps sera alloué pour la présentation d’observations générales, qui seront consignées dans le rapport. La plénière sera invitée à prendre note de la révision 2 et à la transmettre telle quelle à l’IGC à sa quarantième session, sous réserve de la rectification d’erreurs techniques ou d’omissions évidentes.

Il est ressorti de la trente‑cinquième session de l’IGC que les **groupes de contact** ad hoc à composition restreinte étaient utiles. Le président prévoit donc d’en établir un ou plusieurs à un stade relativement précoce de la session.

Les travaux au titre de ce point de l’ordre du jour débuteront en **plénière.** Le président établira un ou plusieurs **groupes de contact** ad hoc à composition restreinte chargés de traiter telle ou telle question de manière à réduire les divergences existantes. La composition de ces groupes de contact dépendra de la question à examiner mais ils devraient normalement comprendre un représentant de chaque région, en fonction de la question et des intérêts des États membres, selon les indications du président. Le président nommera parmi les vice‑présidents et le facilitateur une personne chargée de coordonner les discussions au sein de ces groupes de contact et de rendre compte à la plénière. Ces groupes de contact auront des mandats de durée limitée ne dépassant pas les dates de la session et devront rendre compte de tout résultat éventuel en plénière. Le président souhaite que la plénière se réunisse au moins une fois par jour pour entendre les comptes rendus des groupes de contact. Cela permettrait au facilitateur et à l’Amie du président de recevoir et de suivre les points de vue, les positions et toutes les propositions émanant des groupes de contact et de la plénière, de manière à produire les révisions 1 et 2.

La **plénière reste l’organe de décision** et il sera rendu compte de ses délibérations de la manière habituelle. Le texte du document WIPO/GRTKF/IC/36/4 ou celui des propositions des États membres pourra être affiché à l’écran si le président estime que cela peut faciliter la discussion. Toutefois, il n’y aura pas de rédaction en direct.

Le président pourra convoquer des **séances informelles**, s’il le juge nécessaire, comme lors des sessions précédentes de l’IGC.

Le président propose que Mme Margo Bagley (Mozambique) continue d’agir en qualité d’Amie du président. Il propose également que M. Paul Kuruk (Ghana) agisse en qualité de facilitateur. Le facilitateur et l’Amie du président aideront la plénière, les groupes de contact et les informelles en suivant de près les discussions, en consignant les différentes vues, positions et propositions éventuelles et en rédigeant des propositions. Ils pourront prendre la parole et faire des propositions. Ils examineront l’ensemble des documents, entreprendront la rédaction et prépareront la ou les révisions du document WIPO/GRTKF/IC/36/4.

[L’annexe suit]

**Annexe**

**Programme**

|  |  |
| --- | --- |
| **Heure** | **Activité** |
| Lundi matin  10 h 00 – 13 h 00 | * Plénière : points 1 à 5 de l’ordre du jour * Réunion du groupe d’experts autochtones * Plénière : ouverture du point 7 de l’ordre du jour * Plénière : point 6 de l’ordre du jour |
| Lundi après‑midi  15 h 00 – 18 h 00 | * Plénière/séances informelles/groupe(s) de contact[[1]](#footnote-2) : examen des questions essentielles |
| Mardi matin  10 h 00 – 13 h 00 | * Plénière/séances informelles/groupe(s) de contact : examen des questions essentielles |
| Mardi après‑midi  15 h 00 – 18 h 00 | * Plénière/séances informelles/groupe(s) de contact : examen des questions essentielles |
| Mercredi matin  10 h 00 – 13 h 00 | * Le facilitateur et l’Amie du président mettent à disposition la révision 1 du document WIPO/GRTKF/IC/36/4 et la présentent pour 11 h 00 * Les délégations peuvent se réunir pour l’étudier de 11 h 00 à 15 h 00 |
| Mercredi après‑midi  15 h 00 – 18 h 00 | * Plénière : examen et présentation d’observations sur la révision 1 |
| Jeudi matin  10 h 00 – 13 h 00 | * Plénière/séances informelles/groupe(s) de contact : poursuite de l’élaboration de la révision 1 et de l’examen des questions essentielles |
| Jeudi après‑midi  13 h 00 – 18 h 00 | * Plénière/séances informelles/groupe(s) de contact : poursuite de l’élaboration de la révision 1 et de l’examen des questions essentielles |
| Vendredi matin  10 h 00 – 13 h 00 | * Le facilitateur et l’Amie du président mettent à disposition la révision 2 du document WIPO/GRTKF/IC/36/4 et la présentent pour 11 h 00 * Les délégations peuvent se réunir pour l’étudier de 11 h 00 à 15 h 00 |
| Vendredi après‑midi  15 h 00 – 18 h 00 | * Plénière : présentation d’observations sur la révision 2, avant que le comité en prenne note * Point 8 de l’ordre du jour : questions diverses * Confirmation des décisions déjà adoptées * Clôture de la session |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La forme des discussions (plénière, séances informelles ou groupe(s) de contact) sera fonction des progrès réalisés. [↑](#footnote-ref-2)